

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne  
Membres  
afférents au Conseil : 27  
en exercice : 24  
ayant pris part à la délibération : 23  
Date de convocation : 12 janvier 2019  
Date d'affichage : 12 janvier 2019

Envoyé en préfecture le 22/01/2019

Reçu en préfecture le 22/01/2019

Affiché le



ID : 077-217702380-20190122-2019003-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUARRE

### DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE DU 18 JANVIER 2019

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Étaient présents : Katiana REBEL – Philippe GAUTHERON – Carine DENOGENT – Boris SARRAUTE – Gérald GABORIEAU – Élisabeth DIEU – Henri DELESTRET – Stéphane POCHE – Sandra MEUNIER – Thierry CAUSIN – Nathalie POULAIN – Gwénaëlle LEMÉE – Christelle MAHÉ – Jean-Luc MONDAT – Véronique SALLER – Nawal BADDOUR – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET – Marc LAURENT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Ludwig KINDELBERGER a donné pouvoir à Fabien VALLÉE  
Pierre GOULLIEUX a donné pouvoir à Amandine FARGET  
Isabelle LECLERCQ a donné pouvoir à Arnaud MEYNADIER

Absents : Carole GUILLOT

Secrétaire de séance : Katiana REBEL

#### **2019-003 : CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2019**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet, de catégorie B appartenant à la filière administrative,

Le Maire propose la création de 1 poste, à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 :

- Rédacteur territorial à temps complet, filière administrative de catégorie B  
Ancien effectif : 1                      Nouvel effectif : 2

Se réserve la possibilité de recruter un non-titulaire dans le cadre de l'article 3 alinéas 4, 5 et 6 de la loi n°84-53 susvisée,

Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

#### **Suppression de postes**

Considérant les dernières modifications de postes en date du 29 juin 2018, suite à des avancements de grade et intégration directe pour l'année 2018, délibérations 2018-048 et 2018-133 du 07 septembre 2018,

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité technique en date du 11 septembre 2018,

Le Maire propose la suppression des poste suivants :

- 2 postes d'adjoint technique à temps complet
- 2 postes d'adjoint administratif à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste de Gardien brigadier de police municipal à temps complet
- 3 postes de contrats aidés (Contrat d'Accompagnement dans l'emploi et d'Avenir)

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré

**ADOpte** la création du poste au tableau des effectifs, de la manière suivante, à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 :

- Un poste de Rédacteur territorial à temps complet, filière adm  
Ancien effectif : 1                      Nouvel effectif : 2

Envoyé en préfecture le 22/01/2019  
Reçu en préfecture le 22/01/2019  
Affiché le   
ID : 077-217702380-20190122-2019003-DE

**INDIQUE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges, seront prévus au budget.  
**VALIDE** la suppression des emplois suivants :

- 2 postes d'adjoint technique à temps complet
- 2 postes d'adjoint administratif à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste de Gardien brigadier de police municipale à temps complet
- 3 postes de contrats aidés (Contrat d'Accompagnement dans l'emploi et d'Avenir)

**D'ADOPTER** le tableau des emplois mis à jour de la manière suivante au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

Filière	Grade	Temps hebdo	Poste ouvert	Pourvu	Vacant
<b>ADMINISTRATIVE</b>	Attaché	TC	1	1	0
	Rédacteur	TC	1	1	0
	Adjoint adm. Principal 1ère classe	TC	3	3	0
	Adjoint adm. Principal 2ème classe	TC	4	4	0
	Adjoint administratif	TC	1	1	0
<b>POLICE MUNICIPALE</b>	Brigadier-Chef principal de PM	TC	2	2	0
	Gardien - Brigadier	TC	1	0	1
<b>SANITAIRE &amp; SOCIALE</b>	ATSEM principal 1ère classe	TC	2	2	0
	ATSEM principal 2ème classe	TC	1	0	1
<b>ANIMATION</b>	Adjoint d'anim. Principal 2ème classe	TC	1	1	0
	Adjoint d'animation	TC	7	7	0
<b>SPORTIVE</b>	Educateur des APS	TC	1	1	0
<b>TECHNIQUE</b>	Technicien	TC	1	0	1
	Adjoint techn. Principal 1ère classe	TC	5	3	2
	Adjoint techn. Principal 2ème classe	TC	10	10	0
	Adjoint technique	TC	9	8	1
	Adjoint technique	TNC	3	1	2
<b>COMMUNICATION</b>	Contrat apprentissage alternance	TC	1	0	1
<b>CONTRATS DROIT PRIVÉ</b>	Contrats Aidés (CUI / CAE / CA)		2	1	1
<b>Total</b>			56	46	10

**Pour : 14**

**Abstention : 8** (Carine DENOGENT – Sandra MEUNIER – Thierry CAUSIN - Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX - Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET)

**Contre : 1** (Katiana REBEL)

Fait les jours, mois et an que dessus  
et ont signé au registre les membres présents  
POUR EXTRAIT CONFORME  
A Jouarre, le 21 janvier 2019  
Le Maire,  
Fabien VALLEE

